

# Compte Rendu De la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2017

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

**Représentés :** Madame Martine CELAS par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Christian CELERIER par Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Serge MEYER, Madame Gisèle MOREAU par Madame Marie-Agnès TREILLARD.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Claire SELLAS

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1- Economie d'énergie / Eclairage Public – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement ci-dessous et relatif à l'opération Economie d'Energie / Eclairage Public

Dépenses HT	Recettes HT	
Economie Energie/Equipements Eclairage Public (2017 → 2019)	Etat (FSIL) 30%	: 12 450 €
	Département (acquis)	: 6 930 €
	SEHV (acquis)	: 4 043 €
	Commune 43,56%	: 18 077 €
TOTAL HT : 41 500 €	TOTAL HT :	41 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

## **2- Construction d'un plateau multisport et d'une aire de fitness de plein air – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement ci-dessous et relatif au projet de construction d'un plateau multisports et d'une aire de fitness de plein air
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Dépenses HT		Recettes HT	
Plateau multisports	66 157,00 €	CNDS* (50%) (part territoriale)	40 747,45 €
Aire de fitness	15 337,90 €	Commune (50%)	40 747,45 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>81 494,90 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>81 494,90 €</b>

\* CNDS : Centre National pour le Développement du Sport.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## **3- Saison estivale 2017 – Passeport « privilège touristique »**

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les titulaires du passeport « privilège touristique » à :
  - Adulte : 3.00 €
  - Enfant : 2.00 €
- précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## **4- Saison estivale 2017 – Tarifs piscine – Additif**

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les résidents du camping municipal « Les Grèves » à :
  - Adulte : 3.00 €
  - Enfant : 2.00 €
- précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

# URBANISME

## **1- Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AN n°97 située 31 rue Jeanne d'Albret**

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AN n°97, située 31 rue Jeanne d'Albret, pour une superficie de 6 m², à l'euro symbolique, auprès de ENEDIS (SA Electricité réseau distribution de France – 92085 PARIS DEFENSE Cedex)
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## AFFAIRES DIVERSES

### **1- Projet Educatif Territorial – Avenant n°2**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Projet Educatif Territorial de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, tel que joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### **2- Convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du Syndicat Vienne Briance Gorre, la convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée, telle qu'indiquée en pièce jointe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*